




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-120**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1151434-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU VILLAGE DES RECRUTEURS 2019-  
ADOPTION AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT-AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Conseiller technique - Emploi et  
Développement économique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

-----

**Nomenclature : 8.6**  
Emploi-formation professionnelle

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. ZAZOUN Michael, M. DE SAINTDO Philippe , M. DELOCHE  
Gérard , M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX  
AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU VILLAGE DES RECRUTEURS  
2019-ADOPTION AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT-AUTORISATION  
DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 09 novembre 2018 (DL.2018-511), vous avez décidé de l'organisation le 16 mai 2019 de la première édition du Village des Recruteurs, et avez autorisé Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'entreprise AGLAE COMMUNICATION ; convention qui précise également la date et le lieu de cet événement.

Pour rappel, cette manifestation pour l'Emploi poursuit plusieurs objectifs qui sont de :

- Rendre lisible l'offre d'emploi sur notre territoire,
- Promouvoir les dispositifs d'alternance (stages, apprentissage...),
- Valoriser les filières, les métiers y compris ceux de la fonction publique,
- Mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Sont attendus plus d'une cinquantaine d'entreprises, des organismes de formation ainsi que l'ensemble des services publics à l'emploi.

Plus de 2 500 offres d'emploi ou de stages seront proposées avec le recrutement escompté de 200 personnes à J+30, des ateliers de recherche d'emploi seront aussi proposés par le Pôle

emploi, la Mission Locale ainsi que le Conseil Départemental qui nous propose la mise à disposition de son Bus de l'Emploi.

Seront également organisées des tables rondes autour de différentes thématiques (*les métiers en tension, les nouvelles méthodes de recrutement, les applications numériques au service de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises...*)

Eu égard à l'engouement des partenaires institutionnels à la forte mobilisation des acteurs économiques, à l'enrichissement du programme initial et au public plus nombreux attendu (3 à 4 000 visiteurs), il a été jugé plus pertinent d'avancer la date de la manifestation au 15 mai 2019 afin de disposer d'un espace plus spacieux intégrant à la Place François Villon également le devant de l'Office du Tourisme.

Cette modification de date et d'espace nécessite la formalisation et l'adoption d'un avenant à la convention initiale de partenariat; les autres dispositions de la convention restant quant à elles inchangées.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

**-APPROUVER** le projet d'avenant n°1 ayant pour objet la modification de la date et de l'emprise sur l'espace public du Village des Recruteurs et qui actualise, au regard des tarifs 2019 le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

**-AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à ce projet.

DL.2019-120 - ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU VILLAGE DES  
RECRUTEURS 2019-ADOPTION AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT-  
AUTORISATION DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
LE VILLAGE DES RECRUTEURS 2019**  
Adoptée par délibération DL .2018-511 du  
Conseil Municipal du 09/11/2018 .

**ENTRE :**

**AGLAÉ COMMUNICATION**

Adresse : 23, allée Jules Vallès – 69 100 Villeurbanne  
Tél : 06 72 75 64 65  
SIRET : 811 217 785 00013

Représentée par son Président, M. Antoine TALLIS,

Ci-après dénommée "Aglaré Communication"  
D'une part,

**ET**

**LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Adresse : Hôtel de Ville – 13 616. Aix en Provence  
Tél. 04 42 91 90 00  
SIRET : 211 3000 1700 012 – APE : 84 11 Z

Représentée par son Maire en exercice, Mme Maryse Joissains-Masini, ou son représentant Adjoint ayant reçu délégation, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée "La Ville d'Aix en Provence"  
D'autre part.

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet du présent avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier les termes de la convention initiale de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence et AGLAE COMMUNICATION .

Sont modifiés la date de la première édition du village des recruteurs sur la ville d'Aix- en-Provence ainsi que le lieu d'implantation tout comme est actualisé le montant de la redevance du domaine public .

**Article 2 : Préambule**

Le troisième paragraphe du préambule est modifié et remplacé comme suit :

*« Ce concept, déjà décliné dans plusieurs grandes villes françaises par Aglaré Communication, se tiendra pour la première fois sur la Ville d'Aix en Provence le Mercredi 15 Mai 2019 de 9h00 à 17h00, sur la Place François Villon et devant l'Office du Tourisme».*

### **Article 3 : Durée de la Convention**

L'article 2 de la convention est modifié et remplacé comme suit :

*« Cette convention prend effet à compter de sa signature par chacune des parties et s'applique jusqu'au 16 Mai 2019 , date du démontage du village ;le montage du village se faisant à partir du 14 mai 2019 » .*

### **Article 4 : Engagement d'AGLAE COMMUNICATION**

L'alinéa 5 de l'article 2 de la convention est modifié et remplacé comme suit :

*« A s 'acquitter du montant de la redevance qui est évaluée à 747 € (Sept cent quarante sept euros) ».*

### **Article 5 : Modifications**

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes,demeurent inchangées.

### **Article 6: Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet à la date de la notification.

Fait à Aix en Provence en deux exemplaires originaux,

Pour La Ville d'Aix en Provence

**Maryse JOISSAINS-MASINI**

Pour Aglaé Communication

**Antoine TALLIS**